



Centre d'action culturelle
de la MRC de Papineau

Petits formats, gros cadeaux

Boutique de Noël

MODALITÉS

LES DATES

Date limite de dépôt des dossiers : le 21 octobre 2020 à minuit

Dates de l'événement : du 28 novembre au 24 décembre 2020

Date du montage (sur rendez-vous) :

17, 18, 19 et 20 novembre entre 10 h et 16 h 30

21 novembre entre 10 h et 17 h

22 novembre entre 13 h et 17 h

24, 25 et 26 novembre entre 10 h et 16 h 30

Date du démontage (sur rendez-vous) :

8 janvier entre 10 h et 16 h 30

9 janvier entre 10 h et 17 h

10 janvier entre 13 h et 17 h

12 janvier entre 10 h et 16 h 30

Date d'ouverture de l'événement : le samedi 28 novembre (les visiteurs devront prendre un rendez-vous pour assurer la distanciation sociale)

LE DOSSIER

Votre proposition doit comprendre :

- Le formulaire de dépôt dûment rempli.
- Votre curriculum vitae et un résumé de votre démarche artistique.
- Au moins 5 images de vos réalisations proposées pour l'événement ou représentatives des pièces qui seront exposées, accompagnées d'une description claire (titre, médium, dimensions, date de création et prix). Les créateurs dont les pièces ne sont pas encore créées sont priés de soumettre une liste temporaire en indiquant le nombre de pièces qui seront exposées et leurs dimensions.
- Un croquis démontrant la disposition de vos réalisations dans l'espace d'exposition alloué (au mur ou au sol).

DIMENSIONS MAXIMALES DES ŒUVRES

La hauteur, la largeur et /ou la profondeur ne doivent pas dépasser 36 cm (incluant le cadre pour les œuvres murales).

ESPACE D'EXPOSITION ATTRIBUÉ AUX EXPOSANTS

Espace mural : 1,22 x 1,22 m (4 x 4 p)

Espace au sol : 0,9 x 0,9 m (3 x 3 p) (une table d'exposition mesurant 3 x 3 p est fournie par le Centre)

MONTAGE DE L'EXPOSITION

L'exposant a la responsabilité de monter ses pièces dans l'espace d'exposition qui lui sera attribué par le Centre.

IDENTIFICATION

L'exposant se charge de préparer tous les cartons d'identification des pièces – format carte d'affaires, sur carton blanc, le texte en noir.

Le carton doit présenter : votre nom, le titre, le médium, l'année de création et le prix de vente.

Le Centre se chargera d'identifier clairement chacun des espaces d'exposition en affichant le nom de chaque exposant au-dessus ou près de son espace.

CARTE DE MEMBRE

Tous les exposants doivent être membres du Centre.
La cotisation annuelle est de 25 \$.

MODALITÉS DES VENTES

(POURCENTAGE SUR LES VENTES D'ŒUVRES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS)

Le Centre percevra 35 % du prix de vente (avant taxes) indiqué par l'artiste sur toutes les pièces et les produits dérivés (p. ex. cartes de souhaits, reproductions, etc.) présentés.

Le Centre se chargera des ventes. Le client pourra repartir aussitôt avec ses achats. Les exposants sont donc invités à apporter quelques pièces supplémentaires avec leurs cartons d'identification.

Le Centre remettra à l'exposant la somme des ventes, moins le 35 %, sous forme de chèque lorsque l'artiste viendra démonter ses œuvres en janvier.

PROMOTION et ACCUEIL

Le Centre d'action culturelle prévoit une campagne promotionnelle pour son événement, dont l'achat de publicités dans les journaux et les réseaux sociaux. Les exposants sont invités à diffuser dans leurs propres réseaux les éléments promotionnels préparés par le Centre.

Pour toute la durée de l'exposition, le personnel du Centre est responsable de l'accueil du public et de la vente. Les heures d'ouverture du Centre sont du mercredi au vendredi de 10 h à 16 h 30, le samedi de 10 h à 17 h et le dimanche de 13 h à 17 h.
